

Task Force ?

Vendredi 3 avril 2026 - N°556



par Adrien Montoille, Président des PP

La nouvelle est passée relativement inaperçue et à notre connaissance France Galop n'a diffusé aucun commentaire sur l'information publiée par le quotidien Paris Turf : la création d'une « task force » destinée à alimenter la gouvernance de France Galop en réflexions et propositions pour faire face à la crise grave et persistante que nous traversons actuellement.

Toutes les initiatives visant à prendre des mesures de sorties de crise sont évidemment bonnes à prendre. Mais à défaut d'explications supplémentaires et de communication officielle, cette nouvelle « commission » semble pour le moins surprenante.

Mobiliser toutes les bonnes volontés

Selon l'information publiée par *Paris Turf*, puis complétée il y a quelques jours par *Jour de Galop*, les personnalités qui composent cette « task force » ont tous, à des titres divers, une compétence à apporter à la réflexion générale. Composé d'Olivier Delloye, de Xavier Papot, de Xavier Hurstel, de Stéphanie Daburon et de

Patrick Klein ce groupe est certainement volontairement limité en nombre afin de pouvoir travailler efficacement en petit comité et sans formalisme. Ce sont de bonnes conditions pour une certaine agilité qui permettrait de répondre à l'urgence de la situation.

Chacune des personnalités évoquées dispose d'une connaissance et d'un niveau de compétence différentes et – on peut l'espérer – complémentaires :

- Olivier Delloye dirige Arqana et sa connaissance des rouages de l'élevage et du commerce est indiscutable. Il a en outre été directeur général de France Galop et connaît donc bien les missions de la société-mère mais aussi ses méandres et ses contraintes.
- Xavier Papot cumule les avantages de la passion et de l'implication concrète comme investisseur tant comme propriétaire que comme éleveur. Il est en outre un avocat indiscutable de la discipline de l'obstacle qui a bien besoin d'être défendue.
- Xavier Hurstel, s'il connaît moins bien les arcanes de France Galop, a le double avantage d'avoir été un dirigeant efficace du PMU et un fin connaisseur des rouages de notre tutelle du ministère du budget. Sans doute eut-il été un représentant très efficace du Galop au Conseil du PMU, connaissant bien les dossiers.

LA BOÎTE À IDÉES DU GALOP

- Stéphanie Daburon connaît bien notre Institution à la fois comme Présidente de l'hippodrome de Saumur et comme Commissaire. Les problématiques de la province devraient être prises en compte.
- Patrick Klein enfin pourra faire le lien avec le Conseil d'Administration de France Galop auquel il assiste.

Notre Institution ne manque pas de talents et les personnes choisies par Guillaume de Saint Seine en font à l'évidence partie. Notre questionnement ne porte pas sur les personnalités mais sur ce nouvel étage de l'organisation de la gouvernance de France Galop.

Une nouvelle commission

Comment ne pas se référer en effet à la célèbre formule de Georges Clémenceau « Quand on veut enterrer un problème, on crée une commission ». Près de soixante personnes composent le Comité. Le Conseil d'Administration c'est-à-dire l'organe décisionnaire de France Galop est composé de douze membres qui représentent ensemble les différentes catégories d'acteurs des courses. Siègent en outre statutairement un Conseil du Plat, un Conseil de l'Obstacle, un Conseil Juridictionnel. Ajoutons à ce dispositif quelques commissions chargées elles-aussi de réfléchir à la stratégie de France Galop...

Était-il dès lors nécessaire de créer une structure – même souple – supplémentaire ? Peut-être parce qu'il s'agit d'une structure informelle et agile. Mais pourquoi ne pas avoir fait appel à ceux qui sont déjà investis des responsabilités statutaires en puisant parmi les ressources humaines et les talents qui siègent au Comité et au

Conseil d'Administration ? Car ce sont eux qui au final vont devoir prendre les décisions. Il est même assez désagréable pour ceux qui siègent dans les instances de s'entendre dire – ou sous-entendre – qu'il faut leur adjoindre des gens plus compétents. Pourquoi ne pas avoir privilégié un choix parmi les élus des associations représentatives au lieu de les ignorer dans leur grande majorité ? D'autant que selon *JdG* cette task-force va s'adjoindre des spécialistes de tel ou tel sujet et qu'on laisse entendre que des cabinets extérieurs pourraient également être sollicités. Bref, d'une structure souple, le risque de passer à l'usine à gaz existe vraiment.

Alors que tout le monde s'attend à un "trou d'air" financier ultra violent de 40 à 50 millions d'euros, dans cette débauche de « prospective », un acteur manque cruellement à l'appel : le parieur. On nous parle d'intégrer l'intelligence artificielle et de renforcer la « théâtralisation », mais on refuse toujours d'écouter les propositions concrètes des turfistes. On ne sauvera pas le galop en créant un nouvel étage à une fusée déjà lourde, mais en redonnant au pari hippique son attrait.

Transparence et action

Dans l'optique d'urgence qui est la nôtre, cette « Task Force » ne doit pas être un paravent pour justifier demain des baisses d'allocations ou le sacrifice de la province au profit d'un spectacle parisien aseptisé. L'avenir le dira. Une communication du président de France Galop pourrait l'expliquer ; la transparence est consubstantielle à notre vie associative et est plus que jamais nécessaire.

Partagez avec nous vos avis, vos idées, vos critiques en nous écrivant à associationpp@yahoo.fr